

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

03

2022

35

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 07 avril 2022
Convocation du : 31 mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Rénovation énergétique de bâtiments communaux - Demande de subvention au titre du « pacte de territoire 2021-2023 » du Conseil Départemental

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Anne-Sophie Rampon, Harris Reneman, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Philippe Casamayor a donné procuration à Caroline Terrier
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet
Bertrand Vermorel a donné procuration à Christine Perez

Absents :

Franck Longin, Cyril Langelot

Secrétaire de Séance :

Annick Pantel

Le rapporteur rappelle que le complexe Mas de Roux et le Pôle Petite Enfance sont concernés par un projet de rénovation énergétique. Ces travaux consistent en la rénovation de la toiture pour le complexe Mas de Roux et en la réfection de la chaufferie de l'Eglise et de la pompe à chaleur pour le Pôle Petite Enfance ainsi que leurs équipements associés.

Même si les travaux ne sont pas similaires, ils poursuivent une même finalité de rénovation énergétique. C'est à ce titre, qu'il est proposé de les réunir en un projet global afin de déposer une demande d'aide financière au titre du « pacte de territoire », mis en œuvre par le Conseil Département.

SOURCES-	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres – Autofinancement	91 749 €	47 %
Subvention – pacte de territoire – Conseil Départemental	39 358 €	20 %
Subvention - DSIL	65 682 €	33 %
TOTAL	196 789 €	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

ADOPTÉ les opérations et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,

Caroline TERRIER

